



Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Identificateur du produit: ATTACK ODOUR COUNTERACTANT & AIR FRESHENER

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS: RE1000009238

Restrictions conseillées

Utilisation du produit: Désodorisant

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le fabricant/importateur/distributeur

Fabricant

NOM DE LA SOCIÉTÉ: SPRAYWAY, INC.
Adresse: 8001 KEELE ST
CONCORD, ONTARIO L4K 1Y8
Téléphone: 800-332-9000

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 1-866-836-8855

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Dangers Physiques

Aérosol inflammable Catégorie 1

Risques pour la Santé

Allergène cutané Catégorie 1

Risques pour L'Environnement

Dangers à long terme pour le milieu aquatique Catégorie 1

Dangers aigus pour le milieu aquatique Catégorie 1

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: Aérosol extrêmement inflammable.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseil de Prudence

Prévention: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection.



Intervention:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Recueillir le produit répandu.
Entreposage:	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Élimination:	Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.
Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Cyclohexene, 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)-, (4R)-		5989-27-5	15 - 40%
Ethanol		64-17-5	10 - 30%
Butane		106-97-8	10 - 30%
Propane		74-98-6	5 - 10%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Ingestion:	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
Inhalation:	Sortir au grand air.
Contact Cutané:	Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et laver avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes:	Données non disponibles.
Dangers:	Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Données non disponibles.
--------------------	--------------------------

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux:	Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
-------------------------------------	---

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié:	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
--------------------------------------	---



Méthodes d'extinction inappropriées:

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:

Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie:

Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers:

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber le déversement avec de la vermiculite ou un autre matériau inerte, et le placer ensuite dans un contenant pour déchets chimiques.

Procédures de notification:

Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque.

Mesures de Précautions Environnementales:

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sécuritaire:

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:

Récipient sous pression : à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Aérosol Niveau 3

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Paramètres de Contrôle
Limites d'Exposition Professionnelle**

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Ethanol	TWA	1,000 ppm 1,880 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Ethanol	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanol	STEL	1,000 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Ethanol	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)



Ethanol	STEL	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanol	TWA	1,000 ppm 1,880 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Ethanol	STEL	1,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
Butane	STEL	750 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
	TWA	600 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
Butane	TWA	800 ppm 1,900 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Butane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Butane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Propane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Propane	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	TWA	5 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	8 HR ACL	5 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	TWA	5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	TWA	5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
	15 MIN ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	TWA	5 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
1,2-Benzenedicarboxylic acid, 1,2-diethyl ester	TWA	5 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
2-Propanol, 2-methyl-	TWA	100 ppm 303 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
2-Propanol, 2-methyl-	TWA	100 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
2-Propanol, 2-methyl-	8 HR ACL	100 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	125 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
2-Propanol, 2-methyl-	TWA	100 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
2-Propanol, 2-methyl-	TWA	100 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)



2-Propanol, 2-methyl-	TWA	100 ppm 303 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
2-Propanol, 2-methyl-	TWA	100 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)

Contrôles Techniques Appropriés Données non disponibles.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales:	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection du visage/des yeux:	Porter des lunettes de protection/masque facial.
Protection de la Peau Protection des Mains:	Données non disponibles.
Autre:	Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
Protection Respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
Mesures d'hygiène:	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique:

Liquide

Forme:

Aérosol pulvérisé

Couleur:

Données non disponibles.

Odeur:

Données non disponibles.

Seuil de perception de l'odeur:

Données non disponibles.

pH:

Données non disponibles.

Point de fusion/point de congélation:

Données non disponibles.

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:

Données non disponibles.

Point d'éclair:

Estimé -104 °C

Taux d'évaporation:

Données non disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz):

Données non disponibles.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieure (%):

Estimé 9.5 %(V)

Limites d'inflammabilité - inférieure (%):

Estimé 1.9 %(V)

Limites d'explosivité - supérieure (%) :

Données non disponibles.

Limites d'explosivité - inférieure (%):

Données non disponibles.

Pression de vapeur:

2,137 - 3,516 hPa (20 °C)

5,308 - 6,687 hPa (54 °C)

Densité de vapeur:

Données non disponibles.

Densité:

Données non disponibles.

Densité relative:

Données non disponibles.

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau:

Données non disponibles.

Solubilité (autre):

Données non disponibles.

Coefficient de répartition (n-octanol/eau):

Données non disponibles.

Température d'auto-inflammation:

Données non disponibles.



Température de décomposition:
Viscosité:

Données non disponibles.
Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Éviter toute chaleur ou contamination.
Matières Incompatibles:	Données non disponibles.
Produits de Décomposition Dangereux:	Données non disponibles.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Données non disponibles.
Contact Cutané:	Données non disponibles.
Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
Ingestion:	Données non disponibles.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Données non disponibles.
Contact Cutané:	Données non disponibles.
Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
Ingestion:	Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

Orale	
Produit:	ETAmél: 4,707.3 mg/kg
Cutané	
Produit:	Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.
Substance(s) spécifiée(s):	
Cyclohexene, 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)-, (4R)-	LD 50: > 5,000 mg/kg
Propane	LD 50: > 5,000 mg/kg
Inhalation	
Produit:	Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.
Substance(s) spécifiée(s):	
Cyclohexene, 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)-, (4R)-	LC 50: > 100 mg/l LC 50: > 100 mg/l
Ethanol	LC 50 (Le rat): 124.7 mg/l LC 50: > 100 mg/l



Butane LC 50: > 100 mg/l
LC 50: > 100 mg/l

Propane LC 50: > 100 mg/l
LC 50: > 100 mg/l

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Cyclohexene, 1-methyl-4-(1-methylethenyl)-, (4R)-	DSENO (Le rat(Mâle), Voie orale, 13 Weeks): 600 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé
Ethanol	DSENO (Le rat(Mâle), Voie orale, 7 - 14 Weeks): 10 %(m) Voie orale Résultat expérimental, étude clé
Butane	DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
Propane	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
	DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Cyclohexene, 1-methyl-4-(1-methylethenyl)-, (4R)-	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé
Ethanol	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Cyclohexene, 1-methyl-4-(1-methylethenyl)-, (4R)-	Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant
Ethanol	Lapin, 1 - 24 hrs: Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
---------	---

Cancérogénicité

Produit: Données non disponibles.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérogène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérogène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Aucun composant cancérogène identifié

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

**Toxicité pour la Reproduction**

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

Risque d'Aspiration

Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Données écologiques**Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson**

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Cyclohexene, 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)-, (4R)- EC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 688 µg/l Résultat expérimental, étude clé

Ethanol LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 15.3 g/l Résultat expérimental, étude clé

Butane LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Propane LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Cyclohexene, 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)-, (4R)- EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 0.36 mg/l Résultat expérimental, étude clé
NOAEL (Daphnia magna, 48 h): 0.074 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Ethanol LC 50 (Ceriodaphnia dubia, 48 h): 5,012 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Butane LC 50 (Daphnia sp., 48 h): 69.43 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:**Poisson**

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol NOAEL (Oryzias latipes): 7,900 mg/l Relevé de la substance support (analogue structural ou substitut), étude support

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Cyclohexene, 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)-, (4R)- NOAEL (Les invertébrés d'eau douce, les espèces incluent fréquemment Daphnia magna ou Daphnia pulex): 0.115 mg/l QSAR QSAR, étude du poids de la preuve

Ethanol LC 50 (Daphnia magna): 454 mg/l Résultat expérimental, étude clé
NOAEL (Daphnia magna): 9.6 mg/l Résultat expérimental, étude clé



Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Cyclohexene, 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)-, (4R)- 80 % (28 d) Détecté dans l'eau. Lecture croisée de la substance support (analogue structural ou substitut), étude clé

Ethanol 95 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Butane 100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Propane 100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
50 % (3.19 d) Détecté dans l'eau. QSAR, étude du poids de la preuve

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Cyclohexene, 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)-, (4R)- Coefficient de Bioconcentration (BCF): 864.8 Sédiment aquatique QSAR, Étude clé

Ethanol Cyprinus carpio, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 4.5 Sédiment aquatique Relevé de la substance support (analogue structural ou substitut), étude support

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Cyclohexene, 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)-, (4R)- Log K_{ow}: 4.34 - 4.46 25 °C non Résultat expérimental, étude complémentaire

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Cyclohexene, 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)-, (4R)- Données non disponibles.

Ethanol Données non disponibles.

Butane Données non disponibles.

Propane Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination: Les déversements, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis à des lois fédérales, provinciales ou locales. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.



14. Informations relatives au transport

TMD

N° ONU:	UN 1950
Nom Officiel d'Expédition UN:	Aerosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	2.1
Label(s):	—
EmS No.:	
Groupe d'Emballage:	—
Risques pour L'Environnement:	Oui
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.

IMDG

N° ONU:	UN 1950
Nom Officiel d'Expédition UN:	Aerosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	2.1
Label(s):	—
EmS No.:	F-D, S-U
Groupe d'Emballage:	—
Risques pour L'Environnement:	Oui
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.

IATA

N° ONU:	UN 1950
Nom d'expédition:	Aerosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport:	
Class:	2.1
Label(s):	—
Groupe d'Emballage:	—
Risques pour L'Environnement:	Oui
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.
Uniquement par avion cargo:	Autorisé.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux du Canada

Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

Identité Chimique

Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Identité Chimique

Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5	Cyclohexene, 1-methyl-4-(1-methylethenyl)-, (4R)-
	Ethanol
	Butane
	Propane
	Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil



Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)
NPRI Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil

Gaz à effet de serre

Identité Chimique

Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI	Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSII	Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSIII	Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSIV	Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSV	Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSVII	Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil
CA CDSVIII	Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil

Règlements sur les précurseurs

Identité Chimique

Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil

Convention de Stockholm

Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil

Convention de Rotterdam

Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil

UVCB-biologiques

Protocole de Kyoto

**Inventaires:**

AICS:	En conformité avec les stocks
DSL:	En conformité avec les stocks
NDSL:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ONT INV:	En conformité avec les stocks
IECSC:	En conformité avec les stocks
ENCS (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
ISHL (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
PHARM (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
KECI (KR):	En conformité avec les stocks
INSQ:	Pas en en accord avec l'inventaire.
NZIOC:	En conformité avec les stocks
PICCS (PH):	En conformité avec les stocks
TCSI:	En conformité avec les stocks
TSCA:	En conformité avec les stocks
EU INV:	Pas en en accord avec l'inventaire.

16. Autres informations

Date de Publication:	01/11/2024
Date de la Révision:	Données non disponibles.
Version #:	1.0
Autres Informations:	Données non disponibles.
Avis de non-responsabilité:	Ces renseignements sont fournis sans garantie. Ces renseignements doivent être utilisés pour prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.